



COMPTE RENDU DE REUNION

« CHARTE DE BONNES PRATIQUES »

Lieu : Fédération Française du Prêt-à-porter Féminin
Jeudi 16 novembre 2006, 9h-12h

Présents :

- *Maryline BELLIEUD-VIGOUROUX, Présidente, Institut Mode Méditerranée*
- *Pierre-Jacques BRIVET, Délégué Général de Mode Habillement Rhône Alpes*
- *Patrice LAMOUREUX, Responsable du service aux Entreprises– FFPAPF*
- *Valérie MELIN, Chargée de Développement, CEM*
- *Eric MEZIN, Délégué Général de l'Union Régionale de l'Industrie et de la Confection (Nord)*
- *Paul SANTONI, Directeur d'exploitation, Volcom Europe*
- *IKTIB, TURQUIE : AYSEGUL GOZNE, GOZDE DEMIRIZ*
- *Alain DE ST STEBAN - Société DE ST STEBAN*
- *Hélène Sarfati-Leduc, Chef de Projet, YAMANA*
- *Excusés : Philippe ADRIEN, Président C.SH. Marseille-Région ; Eric AMMAR - Membre- Associé de la CCIMP, - Dominique WAQUET - WEB DIAG , Mohamed Tazi, AMITH ; Laurent VANDENBOR, Délégué Général Ouest Mode Industrie ; François-Marie GRAU, Délégué Général Adjoint de l'UFIH, Secrétaire Général de la FFPAPF*

Coordination : CEM Valérie Melin 04.91.14.92.05 valerie.melin@institutmode.org

Après une présentation des participants à la réunion, Valérie Melin, Chargée de Développement de la Cité présente la Cité Euroméditerranéenne de la Mode et la volonté de ses Coprésidents Jean-Pierre Mocho et Karim Tazi de créer une « charte des bonnes pratiques et de la co-traitance » qui permettra de donner un cadre aux relations entre donneurs d'ordre et façonniers euroméditerranéens. L'objectif de cette première réunion de travail est de définir les grandes lignes du contenu de ce document pour une présentation par Dominique Waquet lors des 3èmes Rencontres de la Cité.

Patrice Lamoureux, Chef du service aux Entreprises, Fédération Française du Prêt-à-porter Féminin présente la Plateforme des Façonniers de la FFPAPF et souligne l'intérêt de la plateforme des façonniers pour la Cité, l'objectif étant de faire profiter les façonniers français d'opportunités d'affaires grâce au maillage avec la Méditerranée. Il précise également que le façonnier est un prestataire de services qui peut, dans le cadre de la co-traitance, et pour certains, apporter des services complémentaires (tissus, mise sur cintre, livraison, etc...). La plateforme fonctionne en toute transparence, les façonniers ont la possibilité d'indiquer leurs partenaires étrangers à leur convenance.

La réunion porte ensuite sur le sujet du « made in France » , qui selon Eric Mezin n'est pas forcément un critère de qualité. Hélène Sarfati complète en citant d'autres critères qui rentrent en compte dans l'appréciation du produit par le consommateur final ; selon cette dernière, les entreprises européennes respectent majoritairement l'éthique et l'environnement, et le Made in France à fortiori est une forme de garantie RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale).

Pierre-Jacques Brivet termine en disant qu'il n'y a pour l'instant pas d'obligation de l'indiquer, qu'il a assez peu de sourcing global en Chine, qui est dans une logique pure de sous traitance. Paul Santoni : « à quel niveau le made in France est-il supérieur au made in tunisia ? les usines en Tunisie sont de véritables « cliniques » ».

L'ensemble des participants s'accorde sur le fait que la Charte doit également veiller à valoriser le façonnier français.

Quelques chiffres (Mode Habillement Rhône Alpes): en Rhône Alpes existent 1000 marques, 27 façonniers, 1000 emplois de production (8500 emplois au total). Ces marques, pour certaines font encore du made in France mais ne le réclament pas. L'objectif MHRA par rapport à l'Euromed: consolider les positions de ses entreprises travaillant déjà avec le Maghreb, mais l'enjeu majeur de l'organisation est un accompagnement des entreprises en Asie (mix combiné marché/sourcing).

Union régionale de l'Industrie et de la Confection : 550 entreprises, 500 façonniers, 10000 emplois de production, peu de marques, entreprises fournisseurs de la grande distribution. Confection : confectionneurs qui intègrent la création et qui sont présents à l'international (Tunisie, PECO, Ukraine, Bulgarie), circuit court.

Objectif de la Charte* : valoriser le bassin méditerranéen en faisant contrepoids à la zone ASEAN, valoriser les donneurs d'ordre travaillant dans un esprit de cotraitance à travers la mise en place d'une grille de lecture dont les critères seront définis. Offrir des garanties aux donneurs d'ordre, les rassurer. La Charte sera signée par les façonniers qui devront garantir de certains critères.

Ce document serait une première étape dans la mise en place du show room permanent du savoir-faire à Marseille (projet 2007-2010 de la CEM, souhaité par ses coprésidents) et devra être directement valorisé par la Cité, en partenariat avec les fédérations adhérentes de l'Association.

Les participants insistent sur le fait que ce document doit être un engagement moral mais en aucun cas juridique, en conformité avec les normes en vigueur. L'orientation serait plutôt donnée à une charte de bonne conduite définie par les fédérations professionnelles méditerranéennes, favorisant la relation « client-fournisseur ». L'engagement dans la Charte serait un engagement purement volontaire de chaque entreprise, et sans génération de coûts supplémentaires. Pour information, le programme « Fibre Citoyenne » se fait sur un engagement volontaire de l'entreprise et inclut entre autres une réglementation sociale (telle la Charte des valeurs de l'Amith), un audit ainsi qu'une mise à niveau réglementaire financée par l'entreprise.

L'Itkib (Turquie) attend d'une telle charte qu'elle protège les marques, et pense qu'il est important que la règle d'origine soit indiquée. Il existe actuellement un étiquetage « Turk Quality ».

Compte tenu des nombreuses chartes mises en place précédemment et de leur efficacité relative au sein des entreprises, la réflexion des participants porte sur plusieurs appellations : **Code de bonnes pratiques et de garantie de service global** , ou encore **Code de bonnes pratiques de la fabrication Mode en Euromed**.

La réunion porte ensuite sur le terme même de co-traitance.

Eric Mezin insiste sur la nécessité de définir le terme de « co-traitance » qui selon lui regroupe de la sous traitance + un achat et un choix de la matière.

Selon Paul Santoni, très peu de façonniers peuvent supporter financièrement le passage à la co-traitance.

Pierre-Jacques Brivet propose d'orienter plutôt la Charte vers un « catalogue » des valeurs ajoutées de chaque pays, ce qui pourrait faire partie des actions 2007 de la Cité mais n'entrera pas directement dans la Charte. Objectif : « lister les avantages pour chaque entreprise à travailler avec les entreprises de chaque pays méditerranéen ».

** : (nb : « mode habillement rhône-alpes ne se reconnaîtra pas dans cet objectif qui oppose l'asean à l'euromed, notre souci étant d'offrir à nos entreprises une lecture claire des opportunités de production et d'affaires à la fois en asie et en euromed » PJ Brivet).*

Définition non exhaustive des critères composant le Code de Bonnes Pratiques:

1° respect de l'environnement et de la réglementation en vigueur

2° respect des droits de l'homme et droits sociaux (liberté syndicale, interdiction du travail des enfants...)

3° respect d'un certain niveau de formation (effort pour améliorer la main d'œuvre qualifiée, favoriser la formation individuelle)

4° processus d'amélioration du niveau de qualité global (incluant la communication entre les deux partenaires)

5° réciprocité des droits et devoirs des signataires (donneurs d'ordre et façonniers)

Ce document devra être véhiculée par les fédérations professionnelles et valorisé par la Cité Euroméditerranéenne de la Mode.

Pays concernés par ce Code de Bonnes Pratiques :

France, Tunisie, Maroc, Turquie, Liban, Italie, Portugal dès le 01/01/07

Maryline Bellieud-Vigouroux conclut la réunion en présentant le concept du show room permanent à Marseille qui serait une sorte de « vitrine permanente des savoir-faire méditerranéens », souhaitée par les présidents de la CEM.
